

## AGRANDISSEMENT DU BUREAU DE POSTE :

Compte-tenu de l'accroissement de la population, l'administration des P.T.T., par courrier du 8 Juillet 1981, estime indispensable l'agrandissement des locaux du service postal.

A plus long terme, afin que l'administration puisse envisager l'acquisition de l'immeuble de la Mairie, de présenter le dossier et de faire inscrire cette opération au Plan 1984, le Conseil Municipal :

- constate que cette demande correspond aux prévisions qu'il avait faites lors de la construction du complexe mairie-bureau de poste,
- décide la désaffectation à terme des locaux de la mairie,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes concernant la vente de l'immeuble à l'administration des P.T.T. en temps utile.